

Passes d'armes autour de l'effondrement de l'apprentissage

La relance des formations en alternance est au menu de la conférence sociale. Gouvernement et entreprises se rejettent la responsabilité de l'échec

Branle-bas de combat pour sauver l'alternance. Le gouvernement et le patronat paraissent décidés à tenter d'enrayer la chute dramatique du nombre de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation. Le sujet sera abordé lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet.

Jeudi 3 juillet, le Medef a publié une dizaine de propositions visant notamment à revenir sur des mesures prises par la gauche depuis deux ans. La veille, le premier ministre se montrait ouvert aux revendications des patrons: «*S'il faut réexaminer les dispositifs d'aide et lever des freins, nous le ferons*», a déclaré Manuel Valls dans *Les Echos*. *Mais à condition que les entreprises s'engagent sur des objectifs chiffrés.*»

L'hémorragie amorcée va créer 100 000 chômeurs de plus en 2015, selon le président de la commission de formation de la CGPME

L'alternance est un mode de formation alliant théorie en classe et pratique en entreprise. Elle s'adresse principalement aux jeunes. François Hollande, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, a fixé l'objectif de 500 000 apprentis en 2017. Mais la situation est grave. Les deux types de contrats sont en chute libre. L'apprentissage a baissé de 8% entre 2012 et 2013 (à 273 000) et de 7,5% depuis 2011. Le contrat de professionnalisation s'est érodé de 6% entre 2012 et 2013 (à 117 000 chez les moins de 26 ans) et de 16% depuis deux ans. Et la chute s'accélère depuis le début de l'année: 14% pour chacun des deux contrats.

Bref, 2014 est «*mal emmanchée*», soupire Gérard Larcher, ancien ministre du travail et sénateur UMP des Yvelines. «*Si la tendance se confirme, l'hémorragie sera de 90 000 jeunes à la fin de l'année*», met en garde Florence Poivey, présidente de la commission éducation et formation du Medef.

«*C'est 100 000 chômeurs de plus en 2015*», prévient Jean-Michel Potier, président de la commission équivalente à la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Chacun convient de la responsabilité de la crise économique. «*Quand une entreprise embauche un jeune en apprentissage, elle souhaite qu'il se forme en travaillant*, rappelle Xavier Cornu, directeur général adjoint de la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France. *Si elle n'a rien à lui confier, elle ne l'embauche pas.*»

Pour le reste, tout le monde se renvoie la balle. «*La conjoncture est le facteur principal*», dit-on dans l'entourage du ministre du travail, François Rebsamen. Faux, réplique le Medef: «*Si la crise était la seule responsable de l'effondrement de 2013, comment se fait-il qu'elle ait, en 2009, détruit deux fois moins d'emplois en apprentissage alors qu'elle détruisait quatre fois plus dans l'ensemble de l'économie? C'est bien que d'autres facteurs ont joué.*» Lesquels? «*Les erreurs commises par le gouvernement depuis deux ans*», pointe le Medef.

Il y a d'abord les changements intervenus dans le financement: suppression, en 2012, de l'aide à l'embauche d'un alternant supplémentaire; réduction du crédit d'impôt et de l'indemnité compensatrice forfaitaire en 2013; réforme de la taxe d'apprentissage en 2014. «*Ce sont des signaux fiscaux catastrophiques*, regrette Gérard Larcher, *car le message envoyé est que le gouvernement ne croit plus à l'apprentissage.*»

Les économies annoncées sont d'un demi-milliard d'euros, selon la Cour des comptes, dans son dernier rapport annuel. Cela représente «*la moitié des aides à l'apprentissage. C'est assez rude*», s'alarme Bertrand Martinot, économiste, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, auteur d'une note sur l'apprentissage pour l'Institut Montaigne.

Le cabinet de M. Rebsamen rappelle que «*l'exonération des cotisations sociales est, elle, maintenue, soit 1,3 milliard d'euros*». Et les directeurs de centre de formation des apprentis (CFA) considèrent que, «*si la baisse des aides est malvenue,*

elle n'est pas la source de la chute», déclare Gilles Langlo, président de la Fédération nationale des associations régionales de directeurs de CFA (Fnadir).

L'autre grande «*erreur*» du gouvernement serait d'avoir entièrement mobilisé ses services sur les emplois d'avenir au détriment de l'alternance. Or, «*c'est une véritable concurrence*, constate M. Langlo. *Je peux vous citer des entreprises qui ont recours aux emplois d'avenir pour l'effet d'aubaine et qui ne prennent plus d'apprentis. Si ces jeunes sont sans emploi ni qualification dans trois ans, on aura tout gagné!*»

Ces deux dispositifs n'ont pas la même finalité. Les alternants sont scolarisés et vont dans l'entreprise pour se former. Les jeunes en emploi d'avenir étaient au chômage et sortent du même coup des statistiques de Pôle emploi. «*Que l'on opte pour l'un ou l'autre des dispositifs n'a donc pas le même impact sur les chiffres de l'emploi*, rappelle M. Martinot. *Mais je n'ose imaginer que c'est pour cela que le gouvernement se désintéresse de l'alternance...*»

Chez M. Rebsamen, on rejette ces arguments. Qu'il s'agisse de la baisse des aides ou des emplois d'avenir, «*cela n'a pu jouer que marginalement*». Et, ajoute-t-on, «*2013 a aussi été marquée par une baisse du chômage des jeunes*».

D'autres renvoient les entreprises dans les cordes. «*Le problème vient de la représentation que les entreprises ont de l'alternance*, relève M. Langlo. *Elles n'y voient pas un investissement pour l'avenir, mais une variable d'ajustement. Elles gèrent à court terme. Il faut une rupture culturelle.*»

Henri Lachmann, vice-président de Schneider Electric, militant de longue date de l'alternance, pense de son côté que «*les entreprises n'ont pas compris qu'il s'agit de formation, et non de préembauche. Or, si on n'embauche pas, on ne préembauche pas*». Oui, «*il faut une révolution culturelle*, reconnaît M^{me} Poivey, au Medef. *Mais tout le monde doit la faire: les entreprises, comme l'Etat ou les régions...*»

La conférence sociale sera l'occasion d'en poser les bases. ■

BENOÎT FLOC'H

Taxe d'apprentissage : le Medef veut reprendre la main

Avant la conférence sociale des 7 et 8 juillet, le Medef a présenté, le 3 juillet, des propositions pour relancer l'apprentissage. L'organisation patronale demande au gouvernement de revenir sur la réforme de la taxe d'apprentissage, votée en mars, en rendant aux entreprises la liberté de financer l'alternance qu'elles ont perdue au profit des régions. Les patrons souhaitent aussi être plus impliqués dans le pilotage de cette formation. En outre, le Medef demande que les élèves soient informés des débouchés de chaque cursus du secondaire et propose trois « mesures d'urgence » : la suppression de toute charge pour l'alternance ; l'assouplissement « expérimental » du contrat de professionnalisation ; et la création de « prépas » pour les futurs alternants.

Une formation dans l'ADN suisse pour tous les métiers

EN SUISSE, l'apprentissage est une tradition séculaire. Il n'est donc pas vécu par les jeunes et leurs parents comme un choix de second rang. Environ 80 % des jeunes âgés d'au moins 15 ans s'engagent dans un cursus de formation professionnelle et, parmi eux, 88 % choisissent une formation « duale », c'est-à-dire à l'école et en entreprise. Les 12 % restants optent pour une formation en école à temps complet, notamment dans les écoles de métier ou dans les écoles de commerce.

La situation économique et industrielle de la Suisse favorise cette situation. Dès le collège, chaque jeune qui pense s'orienter vers l'apprentissage identifie des secteurs qui l'attirent. C'est aussi à ce moment-là, en général, que l'élève multiplie les stages, se déplace lors de journées découvertes de métiers organisées par les entreprises et apprend à faire son CV avec ses professeurs.

Mais tout n'est pas gagné car, en Suisse, la demande de places d'apprentissage excède l'offre. En moyenne, un adolescent doit déposer 18 candidatures pour trouver un poste. Lettre de motivation, dossier scolaire, tests, entretien... la sélection diffère selon les entreprises et peut s'avérer draconienne. Ainsi, le géant de l'agroalimentaire Nestlé, qui reçoit en moyenne un ratio de 250 candidatures pour 15 places, élimine plus des deux tiers des postulants dans un premier temps. Les chanceux sont invités pour une demi-journée de

tests. Au programme, évaluation des connaissances scolaires (langues, mathématiques, logique...) et tests de personnalité.

En 2014, 126 nouveaux apprentis ont rejoint l'entreprise. Chaque formateur passe 40 % de son temps avec lui. Une grande banque privée genevoise – qui requiert l'anonymat –, citée dans

Nestlé recoit un ratio de 250 candidatures pour 15 postes. Chaque formateur passe 40 % de son temps avec son apprenti

le livre de l'universitaire François Garçon *Formation : l'autre miracle suisse* (Presses polytechniques et universitaires romandes, 392 p., 29 €), indique recevoir, elle, entre 400 et 800 candidatures pour six postes.

Comme pour les études supérieures, plus le dossier est bon, plus le jeune aura des chances d'obtenir son premier choix, voire de choisir entre plusieurs entreprises qui l'auront sélectionné.

Il existe au total 250 formations en apprentissage. Mais les jeunes se tournent souvent vers les mêmes. De fait, selon le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, en 2012, vingt formations professionnelles représentaient à elles seules plus de 60 % des nouveaux contrats d'ap-

prentissage conclus.

En tête, les jeunes Suisses se tournent vers le métier d'employé de commerce – ils étaient 12 642 en 2012. Les métiers de coiffeur, d'agriculteur ou encore de maçon et de charpentier n'avaient attiré, eux, qu'un peu plus de 1 000 apprentis pour chacune de ces branches.

La faute aux conseillers d'orientation, selon Jacques-André Maire, conseiller national et membre du Parti socialiste helvétique. « Ils refusent de convaincre les jeunes d'aller dans telle ou telle filière. Ils leur font passer des tests psychotechniques et trop souvent ils leur conseillent de faire des métiers dans le commerce, alors qu'on manque de main-d'œuvre dans les métiers techniques, dans ceux du bâtiment, déplore-t-il. De même, faute de formations, la Suisse doit importer des informaticiens d'Inde. Nous devrions être plus directs. »

Quant aux rémunérations, s'il n'y a pas de grilles salariales uniques pour les apprentis, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire publie chaque année une liste de salaires indicatifs recommandés par les associations professionnelles ou par l'autorité cantonale. Ainsi, le salaire d'un employé de commerce en formation s'échelonne à 600 francs suisses (493 euros) en première année à 1 100 francs suisses en troisième ; mais celui d'un maçon sera bien plus élevé : 1 050 francs suisses au début et 2 280 francs en fin de formation. ■

NATHALIE BRAFMAN